

Premières Nouvelles

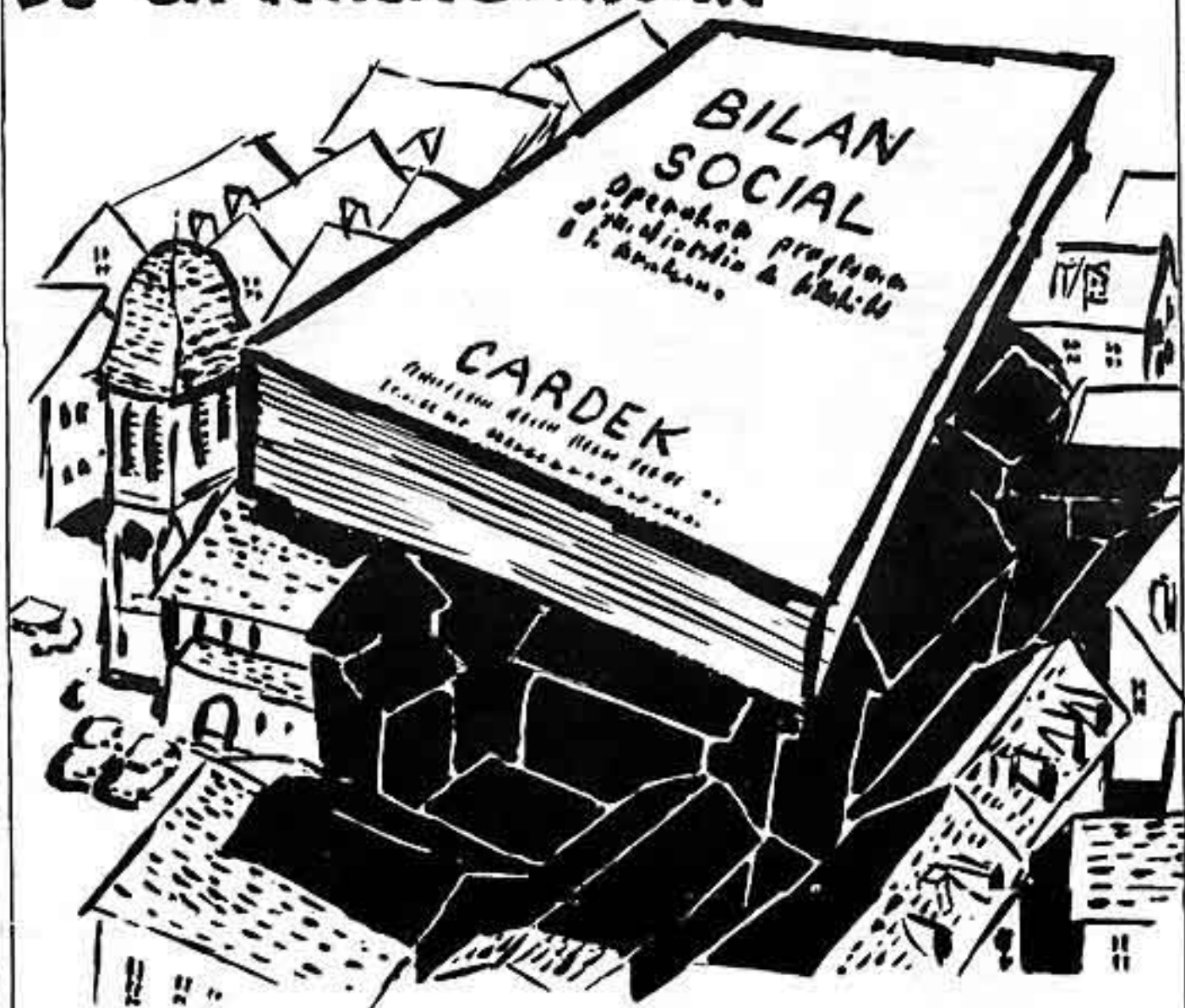
de la Krutenau

N° 19

3.00 Francs

sept-oct-nov 82

UNE OMBRE SUR L'OPERATION PROGRAMMEE DE RESTAURATION DE LA KRUTENAU...



LES RESULTATS DE L'ENQUETE:

APRES TRAVAUX:

- LA MOITIE DES MENAGES EST PARTIE.
- LA PROPORTION D'OUVRIERS A DIMINUE DE PLUS D'UN TIERS.
- IL YA DEUX FOIS MOINS DE PERSONNES AGEES.

PLACE DE L'HÔPITAL

Depuis près de 6 mois, l'affaire de la Porte de l'Hôpital tient le haut du pavé de l'actualité strasbourgeoise. Pour les habitants de la Krutenau, les habitudes employées par la municipalité ne sont pas nouvelles. Déjà lors de l'affaire de la Place des Orphelins en 1977 et de la Place d'Austerlitz en 1980, les pouvoirs publics avaient tenu compte de bien des éléments mais ont oublié l'élément essentiel : les habitants directement concernés par ces aménagements.

La réaction des locataires du 9, Place de l'Hôpital, des habitants du quartier et de nombreuses associations strasbourgeoise ne s'est pas fait attendre : les locataires refusent de se faire expulser d'une maison qui constitue pour certains leur cadre de vie depuis la naissance, les habitants du quartier refusent la restructuration irréversible de cette place et de leur quartier, les associations strasbourgeoises refusent un projet qui, bafouant les lois de la démocratie, donne une fois de plus la priorité à la voiture individuelle au détriment des transports en commun.

Le C.A.R.D.E.K., pour sa part, a tout au long de cette lutte soutenu les locataires; pour les Premières Nouvelles de la Krutenau, nous avons recueilli l'avis des principaux intéressés : les locataires et les habitants du quartier.

Décidemment la démocratie locale se porte mal à Strasbourg !

Alain JUND et Jacques BRESSON

La percée de la Place de l'Hôpital : Un projet hatif Pour une voie rapide

L'affaire éclate début mai : les locataires du 9, place de l'Hôpital, reçoivent une lettre de l'administration qui les enjoint de quitter les lieux - dans les plus brefs délais -. La pénétrente sud, qui reliera la porte de Schirmeck à la Meinau doit passer à travers leur immeuble. Ce projet de contournement sud, à l'étude depuis des années, prévoit de transformer la rue d'Or, la place de l'Hôpital et la rue de la Porte-de-l'Hôpital en une rue à grande circulation, comparable à la rue de la Première-Armée. Une moyenne de 28 000 voitures transitera par cette voie du centre-ville vers l'extérieur

Envoi des locataires, indignation des riverains : très vite, un comité de défense de la place de l'Hôpital s'organise, soutenu par différentes associations, dont principalement le CARDEK. L'ensemble de la presse régionale a eu l'occasion de développer les positions des différents intéressés et d'expliquer le point de vue des associations de défense.

Par-delà les failles juridiques de ce projet et la politique des transports et de la circulation de la ville, deux points concernent tout particulièrement les utilisateurs (soignants et malades) du quartier de l'Hôpital : la question du patrimoine et la tranquillité et la circulation des malades. La place de l'Hôpital, comme le bâtiment principal de l'hôpital, sont classés monuments historiques et présentent une topographie certes complexe, mais dont les avantages profitent aux utilisateurs : calme, situation centrale tout en étant à l'écart des grands axes. Autour de l'hôpital, trois institutions fonctionnant avec lui ont été établies : le Centre Paul-Strauss, le Centre de Transfusion et l'Institut de Puériculture. La première incidence de ce projet sera donc de couper ces établissements

de l'hôpital ; à l'heure actuelle, aucune solution n'est prévue pour la circulation entre ces différentes constructions. Ainsi, le revirement brutal de la politique d'urbanisme de la ville dans le quartier (passage d'une - zone de santé - à une zone de grande circulation) paralysera radicalement cette - zone de santé -. Dans le cadre de la place de l'Hôpital, la situation est d'autant plus absurde que la pénétrente pourrait se faire ailleurs, puisqu'il existe des terrains non bâtis à proximité. N'oublions pas, d'autre part, que le quartier a déjà été défiguré lors du percement de la rue de la Première-Armée : qui aurait envie d'installer un hôpital devant ce boulevard sans âme ?

Tout urbanisme bien compris doit tenir compte de l'occupation du quartier qu'il veut modifier, et ne pas superposer des éléments diamétralement opposés.

Mais percer la place de l'Hôpital, ce n'est pas seulement rendre plus pénibles les conditions d'accès et de séjour à l'hôpital et au Centre Paul-Strauss, c'est aussi attenter à l'un des plus jolis quartiers de Strasbourg, quartier riche en souvenirs et tout particulièrement révélateur de la gloire passée de la Faculté de Médecine. Si la Faculté peut revendiquer un patrimoine historique, c'est bien dans ces lieux qu'il se situe. A l'heure ou tout Strasbourg.



res. La diminution de la surface habitable provoquée par l'installation de la salle de bain n'a pas été compensée par la création de grands logements. La restauration aura en fait encouragé la tendance au petit logement. La restauration des logements aura été à l'origine du départ de certaines familles; les logements restaurés dans le cadres de l'OPAH n'auront par ailleurs pas permis la venue de familles.

Le choix des travaux aura contribué à loger un type déterminé d'habitants : célibataires, jeunes couples. La population de la Krutenau continue à se spécialiser vers une population de plus en plus déséquilibrée par le manque d'enfants, vers une population plus mobile.

L'ENQUETE

Démarrée au 1^{er} janvier 1978, l'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la KRUTENAU portera à terme sur 812 logements dont 475 seront mis aux normes (59 %) et 380 seront conventionnés (47 %).

Notre enquête concerne les habitants de tous les logements mis aux normes et habités au 31 mai 1981 :

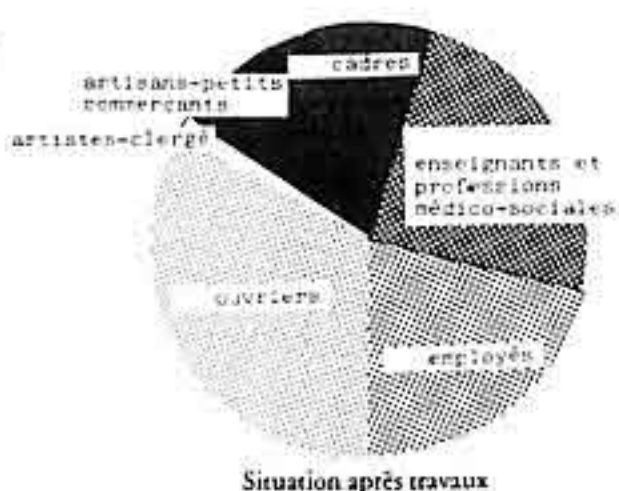
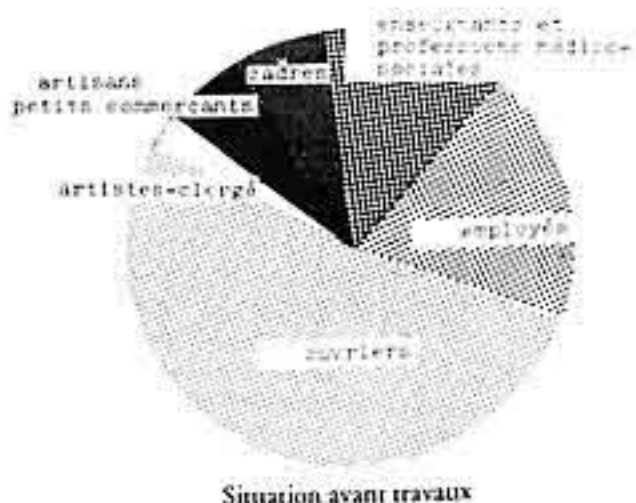
Les 4, 12, 14, 16 rue de l'Abrunoir, le 7 rue d'Austerlitz, le 2 rue des Balayeurs, les 27 et 38 quai des Bâteliers, le 8 rue des Bouchers, le 4 place du Foin, les 1, 6 et 15 a b c rue Fritz, le 12 rue Fritz Kiener, les 3 et 5 rue de l'Hôpital Militaire, le 1 rue du Jeu de Paume, le 14 rue Paul Janet, le 7 rue Klein, les 33 et 40 rue de la Krutenau, les 15, 17 et

21 rue Ste Madeleine, les 3, 9, 15 et 17 rue des Orphelins, le 10 place des Orphelins, le 3 quai des Pêcheurs, le 2a rue des Planches, les 5 et 9 rue Wütr, les 3, 9, 48, 50, 52, 60 62, 61 et 65 rue de Zürich

215 logements dans 43 immeubles, soit près de la moitié des logements qui en principe seront mis aux normes au terme de l'OPAH. A cette date, 56 autres chantiers n'étaient pas terminés et parfois pas même démarrés.

Un logement mis aux normes possède au minimum : une cuisine, une salle de bain et un W.C. intérieur. Très souvent, le propriétaire a également installé le chauffage.

* Source : Conseil Municipal Février 1981.



Une nette diminution des ouvriers

Le nombre de personnes en âge d'être actif augmente considérablement puisqu'il passe de 59% à 73% des habitants.

Sur ce schéma, nous observons une nette évolution des catégories socio-professionnelles : importante régression des ouvriers et augmentation des enseignants, du personnel médico-social et des cadres :

- les ouvriers et personnel de service, qui avant les travaux constituaient 50% de la population active sont passés après les travaux à 32% des actifs, diminuant de plus d'un tiers.

- les catégories enseignant et personnel médico-social progressent de façon tout à fait remarquable : 13% avant les travaux à 23% après les travaux, soit 77% d'augmentation.

- nous voyons se constituer une nouvelle catégorie de cadres moyens et cadres supérieurs, dont le poids dans l'ensemble de la population active double



d'importance (6% avant les travaux à 12% après les travaux).

- le poids des petits commerçants artisans n'est pas négligeable dans notre échantillon, comme dans l'ensemble de la Krutenau (). Il a légèrement progressé en passant de 6% avant travaux à 8% après travaux.

() : 6 % des actifs en 1975, source INSEE.

La diminution du nombre d'étrangers

En 1975, l'INSEE dénombrait 22% d'étrangers dans le quartier. Ceux-ci sont répartis inégalement : beaucoup habitent dans l'îlot le plus insalubre de la Krutenau : l'îlot du Renard Préchant. Parmi les étrangers, l'INSEE recensait 48% d'Italiens, Espagnols et Portugais, et 14% d'Algériens.

Le taux d'étrangers était important parmi les habitants enquêtés : 29% avant les travaux. Il diminue de près d'un tiers puisqu'il est de 21% après les travaux.

"La restauration portera un mauvais coup aux migrants" dit un locataire enquêté.

L'INSUFFISANCE DE L'INTERVENTION PUBLIQUE



Il y a différentes manières de concevoir une Opération Programmée. A travers la mise en place effective de moyens dont elle dispose, la municipalité joue un rôle prépondérant dans la définition des objectifs prioritaires et la concertation avec les habitants. Ses choix orienteront largement les conséquences sociales de l'Opération.

L'intervention de la SERS

Exception faite de l'intervention de l'Office HLM sur des terrains libres, le périmètre de l'îlot du Renard Préchant est confié à la SERS (Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région de Strasbourg) pour une intervention lourde. Cet organisme est chargé d'informer les propriétaires et les locataires, de réaliser une étude détaillée et d'établir un projet global de restauration de l'îlot tenant compte des possibilités des propriétaires et des locataires.

Dans l'îlot très dégradé du Renard Préchant habitaient essentiellement des familles modestes et des migrants ; plus que tout autre, cet îlot nécessitait l'intervention d'un organisme à caractère social assuré. Pourquoi la Ville de Strasbourg a-t-elle choisi de confier sa restauration à une société d'économie mixte, la SERS qui ne s'est jusqu'à présent distinguée par aucune option sociale ?

Tout au long de sa courte intervention, la SERS s'est caractérisée par son absence de projet social ; elle s'est uniquement mobilisée sur la restauration des immeubles, sans tenir compte positivement des caractéristiques sociales des habitants.

L'intervention du PACT-ARIM

L'ARIM (Association de Restauration Immobilière à but non lucratif) a été chargée par la Ville de Strasbourg d'animer la restauration de l'ensemble de la Krutenau excepté l'îlot du Renard Préchant ; son intervention est plus diffuse que le travail sur l'îlot prioritaire confié à la SERS.

Le PACT (Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'Habitat, association à but non lucratif) travaille en étroite collaboration avec l'ARIM. Il est plus particulièrement chargé de la réhabilitation et de la gestion d'immeubles à caractère social

particulier (exemple : Foyer des Français Musulmans).

L'action du PACT - ARIM a été plus soignée que celle de la SERS des conséquences sociales de la réhabilitation. Cependant, elle a été limitée essentiellement par manque de moyens. L'ARIM avait fait diverses propositions qui devaient favoriser le caractère social des réhabilitations ; mais ces propositions n'ont souvent pas été mises en pratique. La Municipalité n'aura souvent pas donné à l'ARIM les moyens d'assumer son travail de façon satisfaisante.

L'intervention de l'Office HLM dans l'OPAH de la Krutenau

Les conséquences graves de la pénurie de logements-tiroirs

L'Office HLM aurait pu jouer un rôle positif fondamental dans le déroulement de l'Opération Programmée :

- d'une part, en facilitant l'accès de logements de qualité à des personnes mal logées ; il existe à la Krutenau de nombreuses familles qui ont un logement trop petit ou en mauvais état. Elles sont souvent inscrites sur les listes d'attente HLM depuis de nombreuses années, mais ne veulent pas quitter le quartier.

Les logements HLM du 66 rue de Zürich et du 12 rue Fritz ont joué ce rôle, mais de façon bien trop limitée.

- d'autre part, les logements HLM auraient dû permettre le relogement provisoire et définitif des habitants évincés par les travaux de restauration effectués dans le cadre de l'OPAH ou dans des restaurations HORS OPAH qui se développent en parallèle.

Disponibles seulement en 1981, les logements-tiroirs HLM n'ont pas pu jouer leur rôle dans les trois premières années de l'Opération Programmée.

Si l'intervention de l'Office avait été plus importante et plus rapide, nous estimons que les résultats de notre enquête auraient été moins négatifs. Nous avons en effet constaté que l'absence puis l'insuffisance de logements tiroirs a une grande part de responsabilité dans le départ des locataires à l'occasion des travaux.



Nous avons constaté que le contrôle des ressources des nouveaux locataires n'est pas effectuée de manière rigoureuse.

La demande en logements provenant d'une population aisée étant suffisamment forte dans le quartier, les opérations de restauration peuvent être l'occasion pour les propriétaires de changer de locataires pour une clientèle plus aisée.

Le manque de respect des dispositions légales (1) a facilité le changement de population dans les immeubles restaurés.

Le choix des travaux

Nous relevons deux points positifs de la restauration : l'apport de confort et la remise en valeur esthétique des immeubles sont appréciés par la plupart des ménages que nous avons rencontrés.

Quelques critiques sont cependant apportées : certains locataires regrettent que certaines améliorations n'aient pas été faites (isolation, entretien...); pratiquement tous les locataires critiquent la mauvaise qualité des travaux.

Résultats de l'enquête

UN MAINTIEN DES LOCATAIRES DIFFICILE PENDANT LE CHANTIER

Sur les 84 ménages maintenus après travaux, 50 (soit 60 %), présents lors des travaux, ont vécu dans un logement en chantier.

La plupart d'entre eux se sont fortement plaints des conditions d'habitation pendant les travaux :

"Je ne veux plus rien savoir du quartier ; j'ai eu des embêtements pendant très longtemps, les travaux n'en finissaient pas ; je veux maintenant être tranquille".
(une personne âgée).

"Les travaux ont eu des répercussions catastrophiques sur ma vie privée ; c'était une période vraiment très dure à vivre".

"Je travaille de nuit ; c'était impossible de dormir la journée".

"Les conditions de logement pendant les travaux étaient inhumaines ; la poussière durant des mois ; nous n'avions une seule pièce habitable à 4 ; ils ont démolis les murs internes du logement, c'était épouvantable".

"Nous n'avions pas d'évier dans la cuisine pendant 4 semaines, Mme C. pendant plus de 5 semaines. Le pire, c'était la famille C. qui n'avait pas de W.C. pendant 4 mois. Ils avaient bouché les cheminées sans nous prévenir..."

"On a été 8 jours sans fenêtre, ni porte d'entrée ; les murs ont été démolis ; la

cuisine était impraticable quelques jours, car ils ont fait une chape de béton".

13 ménages, ont envisagé spontanément le relogement provisoire comme seule solution possible pour effectuer de tels travaux.

"Les travaux étaient vraiment très pénibles ; les entreprises bossaient mal, c'était mal coordonné... Nous sommes allés habiter ailleurs pendant quelques temps, c'était plus possible ici".

"Ma mère, ça l'a traumatisée, mais enfin... la catastrophe c'était affreux. S'il fallait recommencer, on ne resterait plus dans l'appartement".

"Les gens ne devaient pas rester sur place dans leur logement durant les travaux".

Expérience faite, de nombreux locataires estiment que, contrairement à ce qui leur avait été annoncé, leur logement a été inhabitable durant les travaux.

"Je ne voudrais plus jamais recommencer dans ces conditions".

"C'était impossible de vivre ici pendant les travaux".

"Il faudrait dire aux gens de refuser de tels travaux si il n'y a pas de logements-tiroirs".

Lorsque les locataires étaient maintenus sur place durant les travaux, le chantier a souvent tiré en longueur : jusqu'à 24 mois, dans 7 cas plus de 15 mois. Il n'en a pas pour autant été plus facile à vivre pour les locataires.



Depuis une trentaine d'années, les besoins des ménages, et notamment des familles ont largement évolués, du point de vue du confort mais également du point de vue de sa surface ; la petitesse et l'inconfort des logements de la Krutenau ont provoqué le départ progressif des familles vers les logements construits en périphérie, en fonction des nouvelles normes de taille et de confort. En regard de l'évolution constante des besoins des ménages vers un logement de plus en plus spacieux, les logements de la Krutenau sont de plus en plus étriqués.

Au vu des résultats de l'enquête, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, au lieu de l'inverser, est entraîné d'accélérer le mouvement de départ des familles modestes et des personnes les plus démunies (Immigrés/Personnes Agées), au profit d'une population de catégorie sociale plus aisée et moins stable.

(1) : encart "Qu'est ce qu'une OPAH ?"

UN RENOUVELLEMENT DES HABITANTS— CONSIDERABLE

**50% des ménages sont partis
45% ont été maintenus après
travaux (1)**

Les raisons des départs

Les trois-quarts des ménages dont les motifs de départ sont connus ont cité les travaux (2) ou des pressions du propriétaire comme raison de leur départ. Près de 80% d'entre eux ont cité ces motifs comme raison principale de leur départ.

Seul un quart des ménages sont donc partis pour des motifs indépendants des travaux.

Les motifs de départ ne sont pas répartis de façon homogène : ils varient en fonction de la situation sociale des habitants et de la nationalité. Ce fait, ajouté aux caractéristiques spécifiques des nouveaux habitants, entraînent une modification considérable de la population (3). Cette évolution se fait au détriment des personnes âgées, des ouvriers, des étrangers; elle se caractérise par l'arrivée importante de classes moyennes et de cadres. Voyons-en plus particulièrement quelques aspects.

La proportion de personnes âgées a diminué de plus de la moitié

La proportion de personnes âgées dans les logements enquêtés passe de 21% des habitants avant travaux à 10% après travaux. Ceci s'explique essentiellement par ce fait : sur 231 nouveaux habitants des logements restaurés, il n'y a que 5 personnes âgées (2%), alors que la proportion était de 21% avant les travaux!

Cette constatation constitue l'une des caractéristiques les plus remarquables de l'évolution de la population.

"Beaucoup de personnes âgées ont dû partir et c'est bien dommage" commente une vieille dame que nous avons interrogée; et elle ajoute :

"Je crois qu'elles ne vivront pas longtemps".

Elle-même est décédée quelques jours après notre rencontre.

Pas de logements pour les familles

Le nombre d'enfants passe de 20% des habitants avant travaux à 17% (il diminue d'un peu plus d'un cinquième).

Les transformations des logements n'ont souvent pas été étudiées en liaison avec les besoins des habitants, de sorte que ceux-ci en ont été plus souvent les victimes que les bénéficiaires.



Les résultats de l'enquête

LES MENAGES PARTIS : QUI SONT-ILS ?
50 % des ménages sont partis à l'occasion de travaux.

Ce sont 102 français sur 51 étrangers.

A l'intérieur de la population adulte se dégagent 3 groupes importants :

- * les ouvriers
- * les étudiants
- * les personnes âgées

Ces trois groupes représentent plus de 2/3 de la population adulte.

Par ailleurs, un habitant parti sur 3 est de nationalité étrangère.

LES NOUVEAUX HABITANTS : QUI SONT-ILS ?

128 nouveaux ménages habitent aujourd'hui dans les logements restaurés (1)

193 français et 38 personnes étrangères.

Les nouveaux habitants se différencient nettement de ceux qui sont partis. Nous pouvons faire les constats suivants :

- * le nombre de personnes âgées qui représentaient 16 % des habitants partis ne représentent que 2 % des nouveaux habitants ;
- * si l'on regroupe les habitants selon leur profession en deux grandes catégories :
 - parmi les nouveaux habitants on relève 62 professions libérales, cadres, enseignants et professions médico-sociales pour 57 ouvriers et employés. Soit une proportion sensiblement égale (1 contre 1) ;
 - parmi les habitants partis, cette proportion est respectivement de 1 contre 3 : 14 professions libérales, cadres... pour 38 ouvriers et employés.
- * un nouvel habitant sur 6 est de nationalité étrangère, contre 1 sur 3 parmi les habitants partis ;
- * les nouveaux habitants comptent plus d'actifs que les habitants partis : le taux d'activité (2) passe de 57 % parmi les habitants partis à 82 % parmi les nouveaux habitants. Il progresse de 44 %.

(1) - sur les 128 nouveaux ménages, nous avons des informations sur 126 d'entre eux (231 personnes). Ce sont celles-ci que nous décrivons ici.

(2) - taux d'activité : nombre d'actifs sur le nombre total de personnes en âge d'être actif

(1) : 5% des ménages sont décédés (13 personnes) ;

Nous reprenons la définition de l'INSEE qui définit par le terme "ménage", l'ensemble des occupants d'un logement.

Les ménages dont le logement n'a pas été restauré, mais qui déménageront dans un logement restauré de leur immeuble sont comptés comme "ménages maintenus".

(2) : Nous entendons par "travaux", tout ce qui a rapport à la réhabilitation : du déroulement même des travaux à leurs conséquences : futur loyer, caution, conditions de relogement provisoire, mise en place de l'A.P.L., insécurité, logement trop petit après travaux...

(3) : cf encart "les ménages partis, qui sont-ils ? Les nouveaux habitants, qui sont-ils ?"



à tous les niveaux, se passionne pour son histoire, il est inquietant de voir un large pan de son passé englouti dans un projet qui fera gagner quelques minutes par jour aux automobilistes... en admettant que ce projet soit réalisé convenablement et ne devienne pas une deuxième "place des Halles", dont les embouteillages sont déjà trop connus des Strasbourgeois, malgré les promesses du projet initial.

Jusqu'à présent, dans le concert de réactions qu'a suscité l'annonce de la percée, les voix du corps de santé sont restées plus que discrètes. Il serait dangereux qu'elles maintiennent cette réserve, car elles sont capables, entre autres, d'éviter le glissement de l'affaire sur le terrain politique, terrain qui ne concerne que fort peu les malades et les médecins dans ce domaine. Il s'agit de replacer le débat en son juste lieu, et c'est aux médecins d'éviter ce coup de bistouri à travers la place, qui risquerait d'être fatal à l'ensemble des institutions hospitalières de la ville.

Il convient de rappeler, enfin, dans le cadre des opérations pour la défense de la place, la fête populaire du samedi 19 juin 1982. Par-delà la redécouverte de la place, transformée pour un soir en place de village, la fête a montré l'incohérence de l'administration par rapport à ce projet : des policiers sont venus enjoindre les organisateurs de mettre fin à la fête, - parce que cela dérangeait les malades de l'hôpital -. A minuit, en effet, les festivités furent arrêtées. Beau paradoxe : huit heures de fête dérangeraient-elles plus l'hôpital que des années de trafic ininterrompu ? La maladresse de l'administration ce soir-là, est bien représentative de la maladresse générale du projet. Strasbourg mérite mieux, en tous cas.

Denis DURAND de BOUSINGEN

Journal de Médecine de Strasbourg
N° 6 Juin 1982

Tout un quartier se mobilise !

Les locataires des immeubles 9, Place de l'Hôpital et 10, Paul Reiss voués à la démolition, et les habitants du quartier se sont regroupés en Association afin de se mobiliser contre le projet de la percée de la Porte de l'Hôpital.

Les membres de l'association et les habitants du quartier dans leur grande majorité rejettent ce projet tant sur le plan du quartier que de l'intérêt général.

Cet immeuble est situé entre deux tours classées "Monument Historique". Est-il tolérable qu'une place historique soit sacrifiée sur l'autel de la voiture individuelle ?

Ce projet aura des conséquences néfastes sur les employés, usagers et visiteurs de l'Hôpital (disparition de la place d'où difficultés de stationnement, d'accès, de bruit) il coupera d'ailleurs tous les liens entre d'une part le Centre Paul Strauss, le Centre de Transfusion Sanguine, l'Institut de Puériculture et l'Hôpital d'autre part

dans un environnement de bruit de véhicules et d'odeurs de gazole.

La rue à grand trafic qui va drainer toutes les voitures de l'axe Nord-Sud, coupera le quartier en deux, appauvrissant par là une grande partie des relations que les habitants ont entre eux, ce qui diminuerait la vie du quartier et augmenterait les nuisances (bruit, pollution, insécurité par tous et surtout pour les enfants).

Ce projet mis en place par la municipalité a été fait sans débat et sans concertation, une fois de plus, la ville de Strasbourg a mis ses administrés devant le fait accompli. Car ce projet de démolition et de suppression d'une place historique concerne non seulement les gens du quartier mais aussi tous les strasbourgeois et les touristes.

Cette rue privilégierait une fois de plus la voiture individuelle au détriment des transports en commun dont la situation strasbourgeoise demande à être sérieusement revue.

Si les habitants du quartier se sont

Mémoires d'une Place



— La place de l'Hôpital et l'immeuble n° 9 sus de la tour de l'Hôpital (photo J. Stadek).

La Place de l'Hôpital présente la particularité d'être entourée de constructions dont l'âge s'échelonne de plus de six cent ans à cent vingt ans. Il y a d'abord la chapelle Saint Erhard de l'hôpital, qui semble s'avancer tel un navire gothique à travers la place. C'est la partie la plus ancienne de l'hôpital, et aussi l'un de ses symboles, comme la superbe porte qui la jouxte.

La célèbre tour carrée de l'hôpital, avec l'observatoire qui la coiffe, est aussi familière que les Ponts Couvers. Marquant les limites de la ville, il n'y avait au XVIIIe siècle que des champs derrière elle. La petite tour du numéro 9 est elle aussi du XIVe siècle, et aurait abrité un couvent de béguines. Le reste de la place se compose d'élégantes maisons, certaines très luxueuses comme en témoignent les façades des numéros 5 et 6, d'autres plus simples abritant des relais de poste et des estaminets. Enfin, au fond de la place, le bâtiment gris des archives municipales fut achevé en 1866 et abrita jusqu'en 1870 la Faculté de Médecine. Il s'élève sur les restes d'un ancien grenier à sel.

Malgré ces origines disparates, la Place présente une unité remarquable, car toutes les constructions ont été réalisées en harmonie les unes avec les autres. En 1906, lors de la construction des Services Economiques de l'hôpital, l'architecte chargé des travaux se plaisait à dire que ses bâtiments s'harmonisaient avec les perspectives de la place et de la tour.

mobilisés contre ce projet qu'ils ne considèrent pas d'intérêt général vu l'accumulation des inconvénients, c'est parce qu'ils estiment qu'un autre aménagement du trafic Nord-Sud, de la voie d'accès au contournement Sud et du transport en commun en site propre dans cette partie de la ville est POSSIBLE.

L'association s'est donné pour but de réfléchir à d'autres propositions. Actuellement un travail d'information, de consultation et de mobilisation est en cours.

Entre autres la présence de nombreux strasbourgeois venus participer et signer la pétition à la fête organisée le 19 juin, Place de l'Hôpital, a démontré le soutien de la population aux habitants du quartier.

Les élections municipales approchent. L'association demandera aux candidats de se prononcer sur le projet de la percée de la porte de l'Hôpital.

En attendant, l'association lance une campagne d'adhésions.

Venez nous rejoindre :

Association du quartier de l'Hôpital
20, rue d'Or - Tél. 36.05.03

TRAVAUX DE RESTAURATION ET VENTES D'IMMEUBLES

La restauration des immeubles se poursuit à la Krutenau ; que ce soit dans le cadre de l'Opération Programmée de Réhabilitation ou hors Opération Programmée. Parallèlement, les ventes d'immeubles se multiplient, avec leur suite invariable : l'agence immobilière ou le propriétaire acheteur restaure, pour ensuite vendre les appartements en copropriété ou pour y habiter.

Il y a un an, nous avons abordé ce problème dans les Premières Nouvelles de la Krutenau (N° 15), en faisant le tour de plusieurs immeubles. Nous y revenons aujourd'hui, constatant la recrudescence de ces opérations et les méthodes toujours (!) employées par les propriétaires à l'occasion de travaux d'amélioration pour se débarrasser de leurs locataires, qu'ils soient locataires de bonne ou de mauvaise foi.

A la Krutenau, les locataires, et de surcroît, les locataires les plus modestes deviennent indésirables.

La nouvelle image de marque du quartier amène une population aisée, en mal de vieilles poutres. Quant à la Ville de Strasbourg, elle favorise objectivement ce type de phénomène en pratiquant la politique du laisser aller qui donne champ libre aux activités de la promotion privée.

Dans cet article, nous donnons la parole aux locataires se trouvant face à de telles situations. Nous savons qu'ils ne sont pas les seuls. Nous appelons tous les autres à refuser un état de fait, à s'organiser et à se battre pour faire obtenir leurs droits.

Le mot de la conclusion est laissé au juriste.

OU,

Josie, Alain

LES LOCATAIRES INDESIRABLES



7, place des orphelins

La reprise pour habiter ; dans quelles conditions ?

Cet immeuble, où quatre logements sont occupés, a été vendu le 15 juillet de cette année. Des locataires nous rapportent la suite :

"Par une lettre du 22 juillet, nous avons été avisés de la vente de l'immeuble où nous sommes locataires. Nous nous sommes nous-mêmes mis en rapport avec la nouvelle propriétaire, celle-ci n'ayant pas jugé nécessaire de se présenter à nous.

Par une lettre du 29 juillet, la propriétaire nous informe qu'elle va engager des travaux dans le but d'habiter elle-même cette maison, qu'en conséquence elle se voit dans l'obligation de dénoncer le bail et nous demande de vider les lieux le 1^{er} septembre 1982... ! ... et de vider cave et grenier en vue des travaux qui commencent dans les 10 jours.

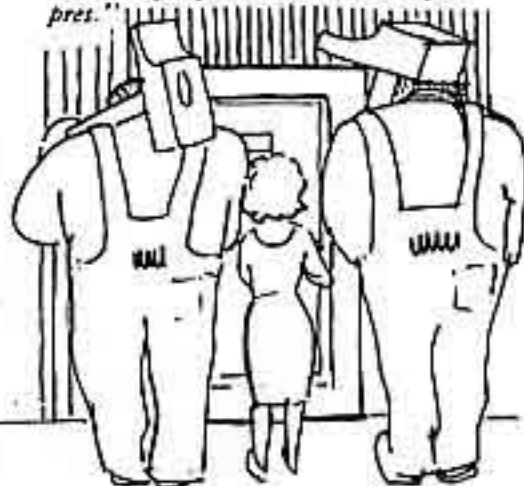
Un dimanche matin, deux jours plus tard, notre nouvelle propriétaire ouvrait à coup de marteaux les logements inoccupés de la maison et les travaux ont effectivement commencé dans la maison peu après.

Nous avons répondu à notre propriétaire le 4 août, qu'il nous était impossible de partir dans des délais si brefs. Nous lui demandons un délai plus "normal", qui nous donne le temps de chercher calmement un appartement à notre convenance.

Là encore, la propriétaire ne juge pas nécessaire de répondre à cette lettre.

Tout cela démontre un manque total d'éducation et nous trouvons scandaleux, dans une ville "européenne", au 20^{ème} siècle, que l'on puisse se comporter de cette manière.

Nous ne voulons pas faire la mauvaise tête, mais nous ne nous laisserons pas faire comme des malpropres."

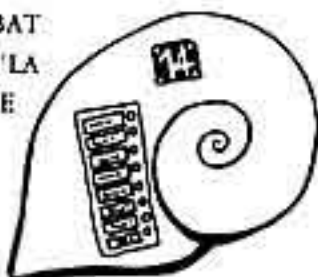


Le même délai d'un mois pour vider les lieux a été donné à l'épicier occupant au rez-de-chaussée. Pour d'autres, les délais sont de dix jours, délais s'accompagnant de menaces : l'entreprise de nettoyage se chargerait de tout sortir, si les lieux n'étaient pas vides au moment des travaux. Menace est également faite de faire boucher les portes.

Les propriétaires ne seraient - ils donc pas au courant d'un minimum de droits qu'ont les locataires, pour agir de façon si expéditive ?

14, rue du jeu de paume

COMBAT
POUR LA
SURVIE



Rue du Jeu de Paume, rue des Zouaves, 4 maisons, Une cour intérieure, un jardin, de l'herbe, des arbres. Un village en miniature dans un quartier en évolution. 38 personnes d'âge et de

nationalité différente, des amis, des relations de voisinage très étroites, des fêtes communes, une vie que nous ne voudrions remplacer par aucune autre.

Mais des changements importants nous guettent. Les immeubles, négligés depuis des années, nécessitent des réparations importantes. Le propriétaire préfère vendre. Un promoteur, spécialisé dans la restauration de luxe, s'y intéresse fortement. La menace se précise, des études sont déjà en cours. Nous sommes en majorité des ouvriers, des chômeurs, des étudiants. Si le projet aboutit, les loyers ne seront plus à notre portée, et dans le cas d'une vente en copropriété nous serons inévitablement déplacés vers la périphérie, sans aucun espoir de retour.

Notre îlot, un des derniers bastions non renoué de la vieille Krutenau sera défiguré et une fois de plus la promotion privée se fera au détriment de la population à revenus modestes qui l'occupe.

Nous sommes persuadés que d'autres solutions sont possibles. Des démarches ont été effectuées auprès de la Municipalité, de l'Office HLM, de Monsieur OEHLER, député et de Monsieur LORENTZ, conseiller général

Un dialogue pourra-t-il s'établir, serons-nous pris en considération ? Nous attendons dans l'incertitude.

L'association des locataires

12, rue Fritz Kiener

"Au mois d'août, il n'y a pas de justice"

Effectivement, depuis près d'un an, nous nous posons bien des questions sur la nature de la justice. Notre différend avec le propriétaire de notre appartement remonte à juillet 1981 où M. Christophe co-gérant de C2C avec sa grande soeur, prend un engagement d'achat avec MM. Zetzner anciens propriétaires (voir PNK n° 15, page 4) vente qui sera effective le 1^{er} septembre pour l'immeuble entier comprenant 9 appartements et deux magasins (le Garage de l'Université et la Librairie du Boulevard). Immédiatement les appartements sont revendus un à un en copropriété après le départ des locataires les moins regardants. Une simple visite de M. Christophe suffit parfois à convaincre les locataires d'élire domicile ailleurs. Mais peut-on le mettre sur le compte de son seul "charme" ?

Ainsi M. Christophe, pour sa première prestance, nous ordonne de vider notre grenier dans la journée. Aussi simple. Face à un refus catégorique ; M. Christophe nous rétorque "vous plantez votre tente dans la rue avec le libraire". Le dialogue s'engageait bien.



12, rue Fritz Kiener : ... l'avant nos yeux d'humains, une estalotte gerie devant l'immeuble se re-plaçait allégrement de nos affaires dérangées au grenier.

Les effets d'entraînement de l'Opération Programmée

Après une tentative avortée de rénovation, un revirement de la politique nationale et municipale du logement, la promotion privée n'attendait qu'un signe à la Krutenau pour se recycler dans la restauration. Ce signe, ce fut l'Opération Programmée.

L'Opération Programmée transforme le quartier en un terrain privilégié d'investissement immobilier :

- Ces dernières années, on constate un phénomène de reconquête des centres-villes par des populations aisées. Cet attrait, ajouté à l'amélioration des immeubles, font de la Krutenau un quartier de plus en plus recherché.

- Lorsque leur immeuble est dégradé et que sa remise en état nécessite un investissement financier important, les propriétaires qui n'ont pas restauré avec les avantages financiers de l'Opération Programmée sont aujourd'hui plus que

jamais tenté de se libérer de la charge de leur immeuble et de le vendre. Ceci d'autant plus que la valeur des immeubles grimpe en flèche.

- Etant donné la flambée des prix fonciers et le prix de revient d'une restauration, il n'apparaît pas intéressant d'acquérir un immeuble pour se loger uniquement. La rentabilisation des immeubles produit des logements petits et chers, le plus souvent vendus en copropriété.

On assiste finalement à une recrudescence des opérations de restauration avec vente en copropriété ; citons le 8 rue Fritz Kiener, le 25 rue des Orphelins (Villa St Frères), le 6 place du Corbeau (Assurances Zürich au Rdc) le 3 rue des Balayeurs.

Par la création d'une ZAD (Zone d'Aménagement Différé) ou d'une ZIF (Zone d'Intervention Foncière), les municipalités ont les moyens juridiques de contrôler la flambée des prix et d'exercer un contrôle foncier. A la Krutenau, la Municipalité de Strasbourg n'a pas mis en place les moyens de maîtriser les transactions et les prix.

En n'achetant qu'exceptionnellement les immeubles mis en vente, elle continue de laisser le libre arbitre immobilier à la promotion privée qui se développe largement dans cet espace privilégié par l'absence de contraintes.

Mais, dans son soutien à la promotion privée, la politique foncière de la Ville de Strasbourg va encore plus loin : elle vend ses propres immeubles à des promoteurs privés qui restaurent et vendent en copropriété. Citons le 5 rue du Maréchal Juin, et le 12 rue des Poules.

Un désinvestissement prématuré

A partir de la fin de l'année 1980 (date limite de dépôt des demandes de subventions ANAH dans le cadre de l'OPAH), la Ville et les différents organismes qui travaillent dans le quartier se désintéressent de l'évolution de l'Opération de restauration.

En 1981, l'OPAH de la Krutenau ne figure plus parmi les préoccupations des élus ; les services techniques se débrouillent avec le peu de possibilités existantes.

Ce désinvestissement prématuré des intervenants publics est injustifié : il intervient à un moment où un grand nombre de chantiers démarrent seulement et où les problèmes rencontrés sur le terrain sont mieux connus.

Au long de l'histoire du CARDEK, l'opposition à la Municipalité a été fréquente ; elle n'a pas été systématique. Le dialogue fut très difficile, il ne fut pas inexistant. Deux logiques s'opposent et se sont particulièrement manifestées à l'occasion de l'OPAH.

La politique municipale s'inscrit dans un système d'économie libérale dominée par les groupes de pression que constituent des promoteurs, certains propriétaires, commerçants, hommes d'affaires par lesquels et pour les intérêts desquels est aménagée la Ville. Au CARDEK, on ne croit pas que la prospérité de ces minorités puisse dispenser, par des retombées économiques et sociales, les biens qui permettraient à chaque citoyen d'accéder à des droits élémentaires comme le droit au logement.

C'est pourquoi, nous demandons que soient mises en place sans plus attendre, des mesures qui permettront l'extension du parc HLM à la Krutenau. Au terme de l'année 1985, il est matériellement possible que soient réalisés, mis en chantier ou projetés, 500 logements HLM à la Krutenau.

Mais il nous paraît évident qu'une véritable politique sociale ne peut se faire sans la volonté des pouvoirs publics qui est la volonté d'émettre des contraintes, de porter atteinte à des privilèges, d'édicter des règles et de les faire respecter. Cette volonté a manqué à Strasbourg, nous l'avons vu à maintes reprises au long de ce bilan : si les subventions sont tombées au point de dépasser la somme initialement prévue, faisant de l'OPAH de la Krutenau l'une des plus étendues de France, des principes fondamentaux de l'OPAH ont été bafoués et des restaurations subventionnées ont laissé la place à d'ordinaires opérations immobilières.

Autres perspectives, autre bilan : la Municipalité, que nous sachions, ne se plaint pas de ces déviations mais au contraire, s'enorgueillit, occultant une réalité sociale qu'elle n'a pas cherché à connaître.

Mais une véritable politique sociale des pouvoirs publics peut-elle prendre corps sans la volonté nettement affirmée d'une population ?

Ce bilan d'une opération en voie d'achèvement est tourné vers l'avenir dans la mesure où il donnera les moyens à la population de tirer les conséquences d'une politique et la possibilité de l'infléchir.

L'histoire de notre quartier s'écrit tous les jours, ce sont aussi les Krutenauer qui la font, elle n'est pas irréversible ■

La version intégrale du BILAN SOCIAL DE L'OPERATION PROGRAMME DE LA KRUTENAU comprend 150 pages, 38 schémas ou tableaux, quelques planches photos. Elle peut être consultée au siège de notre association (16, rue de l'Abreuvoir). Des exemplaires sont en vente pour 30 francs.

La double responsabilité

Nous attribuons la pénurie de logements-tiroirs, la lenteur de leur mise en place, le non-respect de la convention tripartite, à la double responsabilité de la Ville et de l'Office HLM.

• une intervention à la traîne

Jusqu'en 1980, l'Office HLM n'était pas demandeur pour intervenir dans la réhabilitation de la Krutenau. Lors de la réunion organisée par le Maire en octobre 1979, le Directeur de l'Office a clairement fait comprendre que l'organisme qu'il dirigeait travaillait à la Krutenau exclusivement à la demande de la Ville et n'était lui-même demandeur d'aucun terrain à construire et d'aucun immeuble à restaurer.

- le frein municipal

A partir de 1981, l'Office témoigne d'un dynamisme nouveau et est demandeur auprès de la Municipalité pour intervenir à la Krutenau. Cependant, la Ville de Strasbourg devient très réticente à encourager toute nouvelle initiative de l'Office.

Une convention inutile

Afin d'éviter que le bénéfice des logements-tiroirs mis en place par la Collectivité ne soit l'occasion, pour les propriétaires des immeubles restaurés d'un changement définitif de locataires, une convention tripartite est proposée par l'Office HLM aux propriétaires et locataires bénéficiaires des logements-tiroirs.

Par la signature de cette convention, le propriétaire s'engage à reprendre en priorité ses anciens locataires, ou à défaut, à choisir un candidat locataire

sur une liste établie par la Collectivité. Nous jugeons cette convention tout à fait positive.

Cependant, certains propriétaires, dont les locataires bénéficient de logements-tiroirs ont refusé de signer cette convention.

La Municipalité et l'Office HLM n'ont pas cherché à la faire respecter, ni à l'imposer.

L'inertie de la concertation

La concertation avec les habitants et le CARDEK a été marquée par l'absence de volonté des organismes travaillant à la Krutenau.

Elle n'a laissé aux habitants qu'une marge d'intervention limitée à des aménagements mineurs.

Les réunions de la Cellule Technique ont permis de sensibiliser les organismes intervenant à la Krutenau aux problèmes rencontrés par les habitants dans le déroulement des travaux de restauration. Les ordres du jour étaient en grande partie établis à partir des propositions du CARDEK. Cependant, les différents intervenants à la Cellule Technique se sont heurtés au manque de moyens de l'organisme qu'ils représentaient. Ces moyens étaient en fait déterminés en d'autres lieux et les possibilités de résolution ne pouvaient porter que sur des points mineurs et très limités.

Généralement, les discussions se concluaient par :

"On en parlera au Maire".

"On va voir ce qu'on peut faire".

"J'en parlerai au Conseil d'Administration de notre organisme".

A aucun moment, la Ville de Strasbourg n'a recherché la concertation avec les habitants. Dans ce domaine comme dans d'autres, elle a visé le minimum.



L'Opération Programmée et les HLM de la Krutenau

Un programme de logements-tiroirs HLM a été envisagé dans l'îlot du Renard Prêchant dès octobre 1976. Les logements HLM devaient jouer un rôle fondamental dans le déroulement de l'Opération Programmée, en offrant aux locataires délogés par les travaux un hébergement provisoire.

En réalité, les logements HLM ne furent livrés qu'en 1981, après de multiples péripéties. L'OPAH était administrativement terminée depuis décembre 1980.

Les réalisations sont alors les suivantes :

- construction de 24 logements dans l'îlot du Renard Prêchant (54 rue de Zurich et 1 Cour du Brochet),
- restauration construction neuve de 15 logements au 6-8 rue de l'Abreuvoir,
- restauration de 7 logements au 2 rue Fritz.

Ces logements servent au relogement provisoire de ménages qui ont dû quitter leur logement en raison de travaux ; ils servent également au relogement définitif de ménages logeant dans de mauvaises conditions.

Ils ont été attribués à des ménages divers (familles, personnes isolées...) ; une forte proportion de migrants de différentes nationalités y habitent. L'attribution des logements a été faite d'après une liste établie par la Ville de Strasbourg. L'Office HLM ne faisant qu'avaliser les propositions.

Deux autres projets importants doivent être réalisés par l'Office :

- La construction d'une 2ème tranche de logements (dont 22 logements de 4 pièces et plus) dans l'îlot du Renard Prêchant,
- la construction de 12 à 15 logements rue des Orphelins.

Des projets de moindre importance sont également prévus :

- la restauration du 14 rue des Poules,
- la restauration du 10 rue Prechter et une construction au 12 rue Prechter.

Aucun de ces projets n'a actuellement démarré.



Le "Cercle Bernanos" (10 rue Maréchal Juin) est le siège de l'AUMONERIE UNIVERSTAIRE. Ce n'est ni une paroisse, ni un mouvement, mais "un espace" d'Eglise qui se veut lieu de la proposition évangélique, et donc lieu d'une expérience d'accueil et de partage. Toutes les activités classiques d'une aumônerie s'y pratiquent : célébrations et préparations liturgiques, groupes de prières et de partage, groupes de recherches bibliques et théologiques...

"Bernanos" est un LIEU DE RASSEMBLEMENTS plus ou moins durables à partir de thèmes importants pour le monde étudiant (problème des prisons, Amnesty International, le Tiers Monde, l'Université, la ville...) Ainsi en mars 1982, trois soirées débat sur le thème de "l'Etudiant immigré" ont été organisées. En avril 1982 la C.C.A.S. (Communauté chrétienne des Africains de Strasbourg) proposait, comme tous les ans, une "Semaine africaine"; le thème de cette année : "L'engagement du chrétien en Afrique".

"Bernanos", c'est la RECHERCHE D'UN VECU, d'une compréhension réciproque des uns et des autres dans un monde qui ne favorise guère la fraternité des races ni l'apprentissage du coïtelement des cultures. Les soirées d'information, les soirées culturelles montrent que nous n'avons pas tous les mêmes repères, les mêmes critères; que

nous n'avons pas tout simplement la même histoire. Mais ces soirées aussi témoignent d'une espérance commune - et d'une amitié déjà...

"Bernanos", aumônerie universitaire est aussi UNE ASSOCIATION de droit local (type 1901). Cette Association qui existe depuis 1952, a pour but de faciliter et de développer la formation intellectuelle, humaine et morale des étudiantes et des étudiants inscrits à l'une des facultés de Strasbourg. "Elle aidera ces étudiants à se procurer des logements propres à assurer à leur effort le maximum d'efficacité, mettra à leur disposition des locaux dans lesquels ils auront la possibilité de se réunir et dans lesquels pourront se tenir des conférences". L'Assemblée Générale du 14 décembre 1981 a donné lieu à l'élection d'un nouveau président (le docteur J.M. Klinger), au renouvellement du Conseil d'administration et du bureau, le secrétaire général, qui était également l'aumônier universitaire, ayant été reconduit dans ses fonctions.

"Bernanos", aumônerie et association, S'OUVRE A DES ASSOCIATIONS à des groupes confessionnels ou non confessionnels, à partir du moment où ils conduisent une recherche digne de l'homme tel que nous le révèle l'Évangile. L'expérience implique bien sûr de ne pas considérer comme irresponsables ou inintéressants les gens et les groupes qui n'ont ni notre langage ni notre tradition.

"Bernanos" : pour les associations, le CRITERE D'ACCUEIL n'est certainement pas un quelconque "gauchisme politique", mais un travail de recherche, d'action et de proposition touchant le respect des droits de l'homme. Début modeste et loyal qui fait peur à beaucoup... Aucun groupe n'a d'activité régulière à Bernanos sans être agréé par l'aumônier diocésain des étudiants qui est aussi le secrétaire général de l'Association. Tout ce qui se fait à Bernanos se fait sous la responsabilité et la vigilance du Père Chauveau et de son équipe.

"Bernanos" enfin ne bénéficie pour son fonctionnement D'AUCUNE SUBVENTION de l'Évêché. Seul le Conseil Général lui alloue annuellement 3.500 F. Ce sont les locataires, les donateurs et l'ensemble des groupes qui travaillent au Cercle Bernanos qui assurent son financement.

"Bernanos" : cette politique d'ouverture, cette gestion saine, aux dires mêmes de l'Évêché, apparaissent SOLIDAIÈREMENT INACCEPTABLES. Car c'est bien ainsi qu'il faut interpréter le licenciement du Père Chauveau. Licenciement qui est loin de faire l'unanimité : plusieurs associations et de nombreuses personnes ont écrit à l'Évêque de Strasbourg pour lui demander que se poursuive l'expérience "Bernanos", et le maintien du P. Chauveau à son poste.

"Bernanos" : que signifie cette DEFIANCE SOUDAINE ? Que signifie cette "réorganisation de la pastorale des étudiants... ? La nomination d'un nouvel aumônier - dans des conditions dont le moins que l'on puisse dire, est qu'elles sont ambiguës et peu saines - devaient-elles nécessairement entraîner le départ du P. Chauveau ? L'ouverture, d'aucuns aiment à dire "la politique", de Bernanos est-elle contraire à celle de l'Évangile ? Voilà quelques unes des questions que l'on peut se poser aujourd'hui.

"Bernanos" : en fait "l'affaire Chauveau" peut se résumer en quelques mots : il y a d'un côté LE POUVOIR, de l'autre LA TOLERANCE. L'Évêque de Strasbourg et le responsable du Cercle Bernanos ne parlent pas le même langage, le résultat est là : quelque chose est mort qui avait goût d'espoir.

Danielle THIL
12 rue des Balayeurs
Vice présidente de l'Association
du Cercle Universitaire G. Bernanos

in
f
o
r
m
a
t
i
o
n
s



VOTRE LOYER EST BLOQUE JUSQU'AU 1er NOVEMBRE 1982

Le 11 juin dernier le gouvernement a décidé de bloquer les prix et les salaires pour une période de 4 mois, donc jusqu'au 1er novembre 1982. Parmi ces mesures figure le blocage des loyers jusqu'à cette date.

Tous les loyers sont concernés aussi bien à usage locatif que professionnel. Une seule exception toutefois : les logements-foyers. Cette mesure de blocage s'applique même en cas de renouvellement de bail, en cas d'échéance pour le renouvellement du loyer et même en cas de travaux. L'augmentation des charges doit tenir compte du blocage des prix et des salaires dont sont exclus le SMIC et le prix de l'énergie.

Donc si votre propriétaire a ou va augmenter le loyer durant cette période, vous êtes en droit de refuser car cette augmentation est illégale.

Les propriétaires qui ne se seraient pas conformés à ces dispositions sont exposés à se voir demander le remboursement du trop perçu.

Si vous désirez plus de renseignements ou devez faire face à un problème de cet ordre, n'hésitez pas à passer aux permanences du C.A.R.D.E.K.

localaires

Les résultats d'une enquête
réalisée par le CARDEK

LE BILAN SOCIAL DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE LA KRUTENAU

Certains habitants du quartier se rappelleront avoir reçu un jour la visite d'un enquêteur du CARDEK. Le CARDEK enquête ? Oui. Ils se sont alors soumis - de bonne grâce et nous les en remercions - à un questionnaire long et compliqué.

Les données de cette enquête, menée auprès des 215 premiers ménages dont le logement a été mis aux normes dans le cadre de l'Opération Programmée (1) ont été consciencieusement recopiés sur des grilles de dépouillement, et ont été analysés avec soin. Nous vous en présentons ici un résumé des principaux résultats.

La restauration a un pouvoir mystificateur. Autant les destructions d'immeubles ou les projets de destruction ont pu jadis (mais encore aujourd'hui) paraître injustifiés et susciter la réprobation, autant la restauration, même si elle est menée avec des visées spéculatives, agit de manière insidieuse ; le passant ne voit que la toiture que l'on répare, les fenêtres que l'on change, la façade qui prend de la couleur ; ce qui se passe dans les maisons est le plus souvent méconnu. Nous estimons notre rôle que de donner aux habitants une vision globale de cette autre réalité que constituent les conséquences sociales de la restauration. Mais nous ne pensons pas qu'il puisse exister une description objective de cette réalité. Ce sera en regard des objectifs des OPAH, énoncés dans les textes de loi (2), en regard également de l'histoire du logement à la Krutenau et de la politique municipale qui la détermine largement, mais aussi en regard des objectifs propres du CARDEK - le maintien d'un logement social à proximité du centre ville - que nous les commenterons. Nous n'oublions pas, tout au long de cet exposé que, à côté des opérations immobilières banales, les restaurations qui se situent dans le cadre l'OPAH sont sensées donner aux habitants modestes le maximum de garanties quant à leur maintien après travaux : le logement conventionné est assimilé par les pouvoirs publics, à un logement social.

Les pouvoirs publics précisément, et en tête la Ville de Strasbourg, portent la responsabilité de la mise en application de cette politique dite sociale, que constitue la mise en place et le suivi d'une Opération Programmée de Restauration. A travers notre participation à la Cellule Technique Krutenau (3) et à travers nos interventions ponctuelles sur les problèmes précis, nous avons acquis une certaine connaissance du travail des différents organismes qui interviennent dans la restauration du quartier : la Ville de Strasbourg, l'ARIM (4), la SERS (5), l'Office HLM (6), l'ANAH (7). A côté des résultats de l'enquête, nous mettrons en évidence l'insuffisance de cette intervention, et les conséquences pour le quartier.



SUPPLEMENT AUX
PREMIERES NOUVELLES DE LA KRUTENAU
No 19 OCTOBRE - NOVEMBRE 82

PHOTOS DANIEL KELLER

(1) : cf encart "Enquête"

(2) : cf. encart "les objectifs des OPAH"

(3) : Cellule Technique Krutenau : Structure de concertation réunissant les différents intervenants publics de l'OPAH, et à laquelle le CARDEK a obtenu de participer. La Cellule Technique s'est réunie cinq fois de décembre 1979 à février 1982.

(4) : ARIM-ALSACE : Association de Restauration Immobilière ; Association à but non lucratif.

(5) : SERS : Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région de Strasbourg ; Société d'économie mixte.

(6) : Office HLM de la Communauté Urbaine de Strasbourg

(7) : ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat ; Organisme d'Etat financé par les propriétaires bailleurs à travers la "taxe additionnelle au droit de bail".

LE QUAI DES PECHEURS EN 1870 ET EN 1982



Un pilier du quai : le bistrot !

La brasserie de la Tête Noire a traversé les siècles en restant fidèle à son nom d'origine : au XVI^e siècle elle s'appelait « Zum schwarzen Mohrenkopf », pendant la Révolution : « A la Tête de Nègre », puis « A la Tête de Maure » et enfin, à la fin du siècle dernier : « A la Tête Noire ». Mais les habitués disaient plutôt : « Zum Dreckgsicht ».

Autour, les maisons n'ont guère changé non plus ; elles étaient habitées autrefois par les gens des métiers de l'eau : mariners (Schiffleute) et pêcheurs (Fischer) qui n'avaient que la rue à traverser pour embarquer...

Avec la régularisation du Rhin, le commerce fluvial sur l'III déclina rapidement, mais le quai demeura encore un temps marché au bois. C'est là qu'était stocké puis vendu le bois de chauffage arrivé par le Rheingiessten depuis la forêt du Rhin. A présent, le quai, où la chaussée a été élargie, n'est plus qu'un lieu de passage pour les voitures, un ponton d'amarrage pour les vedettes des touristes fortunés l'été... et parfois un dépôt de neige l'hiver. Espérons qu'au moins la Tête Noire restera un lieu de rencontre des Krutenauer et ne se transformera pas en Wynstüb pour touristes ou en agence bancaire !



Une "Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat" (O.P.A.H.) est un ensemble de mesures applicables, sur demande des Municipalités et avec accord de l'Etat, dans un périmètre défini et durant une période de 3 ans.

Ces mesures, d'inspiration libérale, ont pour but de susciter la restauration du quartier et l'amélioration des conditions de vie en général (équipements, espaces verts...)

La restauration se fait sur l'initiative de propriétaires privés qui bénéficient de subventions majorées de l'ANAH par rapport à la subvention de base. La subvention est maximum lorsque le propriétaire accepte de signer une convention avec l'Etat par laquelle il s'engage à louer le logement à des ménages dont les ressources sont inférieures à un plafond (équivalent au plafond H.L.M. + 20 %).

En contrepartie, le loyer est fixé à un montant sensiblement supérieur à celui fixé par la loi de 1948, mais les locataires, en fonction de leurs ressources, peuvent bénéficier de l'A.P.L. (Aide Personnalisée au Logement), aide plus avantageuse que l'Allocation Logement. La convention est limitée à 9 ou 12 ans après quoi, si aucune nouvelle convention n'est signée, le logement conventionné soit de la loi de 1948.

LES OBJECTIFS DES OPAH

Article 1^{er} :

"Il s'agit de préserver et d'améliorer le patrimoine immobilier en assurant LE MAINTIEN SUR PLACE, DANS DE MEILLEURES CONDITIONS DE CONFORT, DES POPULATIONS MODESTES qui l'occupent. Mais au-delà des caractéristiques propres des logements, c'est l'ensemble des conditions de la vie résidentielle qui sont à prendre en compte, c'est-à-dire les espaces publics, les services collectifs, les transports, etc.

Il s'agit par ailleurs de revitaliser l'habitat ancien, c'est-à-dire notamment de prévoir l'évolution de son peuplement. La politique de l'habitat devra donc porter éventuellement sur la restructuration du bâti et la création de grands logements pour permettre aux familles de s'y installer. De telles actions vont dans le sens d'une diversification des catégories sociales ainsi que des classes d'âge, souvent uniformément vieilles dans l'habitat ancien, et d'une réanimation de la vie sociale".

Le deuxième critère de choix d'une opération spécifique :

"L'occupation sociale du parc concerné est une préoccupation fondamentale. Les opérations peuvent s'adresser à l'ensemble des habitants d'un quartier ou d'une zone donnée, ou au contraire à des catégories particulières de population. Les personnes âgées et les travailleurs immigrés (leurs familles quand elles les accompagnent), qui ont fréquemment des problèmes de revenus de logement et d'intégration sociale, doivent notamment faire l'objet de mesures spécifiques".

Circulaire du 1^{er} juin 1977 relative aux Opérations Programmées.

LE DEROULEMENT DE LA REST

Nous estimons que les mauvais résultats que nous avons constatés ont pour une large part leur origine dans un mauvais déroulement des opérations de restauration : à travers l'étude détaillée

de ce déroulement, nous avons mis en évidence différents éléments qui ont contribué, d'une part au départ des habitants, d'autre part, à l'accès limité des logements aux ménages modestes.

Absence de relogement provisoire (Logements-tiroirs)

"J'aurais préféré être relogée pendant les travaux; cela aurait été mieux; et pour les ouvriers, et pour les locataires".

Nous est apparue l'extrême difficulté à effectuer des travaux de mise aux normes en maintenant les locataires sur place pendant 17 chantiers (4). Ce maintien cause une gêne importante pour les locataires qui ne voient pas le chantier s'effectuer avec la rapidité qu'ils souhaiteraient, mais également pour les ouvriers qui travaillant dans des conditions délicates, ne peuvent procéder de manière efficace, prolongeant souvent de plusieurs mois la durée du chantier. Le coût de la restauration augmente en conséquence.

Nous estimons que l'absence de logements-tiroirs a largement contribué, pour certains propriétaires, à exercer diverses pressions sur les locataires, dans l'intention de provoquer leur départ. Lorsqu'ils sont partis, les locataires ne sont plus revenus.

Bien que se situant au bas de l'échelle des prix du marché du logement, le loyer aura subi, pour les anciens locataires maintenus, une augmentation généralement considérable (70% des loyers ont doublé ou triplé).

Certains de ces ménages critiquent le montant élevé du loyer comparé à leurs revenus; mais il apparaît que, plus que le montant effectif du loyer après travaux, compte tenu de l'APL, c'est le manque d'information précise concernant ce loyer et l'APL correspondante qui a inquiété les locataires et a provoqué leur départ.

La restructuration des immeubles s'étalant sur plusieurs mois, voir sur plus d'un an, elle devient un élément qui se superpose aux événements et aux difficultés quotidiennes de la vie des habitants : travail, divorce, naissance... Il est fondamental que la situation des habitants puisse être prise en compte de façon globale tout au long de la restauration. C'est pourquoi au delà d'une simple information, c'est une concertation véritable qui aurait permis le maintien de certains habitants.

Nous regrettons que, dans la majeure partie des cas, une concertation n'ait pu avoir lieu.

Avec les moyens dont elle peut disposer (personnel spécialisé), la Collectivité locale animatrice de l'Opération a un rôle important à jouer; elle a la possibilité, au-delà de seules considérations techniques, de prendre en compte tous les aspects que pose le maintien des locataires.



Information et concertation

Cette information nous paraît être un élément fondamental d'une restauration sociale; or, nous l'avons constaté, elle a trop souvent fait défaut. Sans elle, l'inquiétude a rapidement gagné certains habitants, en particulier les plus démunis, ceux qui savent que les opérations d'urbanisme sont jusqu'à présent toujours allées contre leurs intérêts.

(4) : encart "Un maintien de locataires difficile pendant le chantier"

Circulons...

La priorité actuelle en matière de transports dans l'agglomération strasbourgeoise est accordée à la voiture individuelle ; pour s'en apercevoir, il suffit de regarder les dernières réalisations effectuées dans ce domaine : la pénétrance des Halles, les silos à voitures Place Broglie, les projets de silos dans la Krutenau (la cour des Boeufs, la Place des Bâteliers). Ces choix ont pour conséquences les multiples embouteillages existant au centre ville. Ces infrastructures attirent toujours plus de voitures et deviendront très rapidement dépassés.

Le projet municipal de contournement Sud, reliant l'actuelle autoroute Nord-Sud à Neudorf, vise à alléger le trafic qui traverse actuellement le Centre Ville. Il permettra d'éviter le centre.

En proposant de détruire le 9, Place de l'Hôpital pour y faire passer une voie d'accès au contournement sud, c'est encore favoriser la voiture. Certes, il est nécessaire d'accéder et de sortir de cette voie, mais pourquoi accorder une si grande place à la voiture individuelle ?

Si le contournement sud doit diminuer le trafic du centre ville de 75% environ (citation des techniciens de la Ville de Strasbourg lors de l'entretien que les locataires du 9, Place de l'Hôpital ont eu avec le Maire, le 21 Mai dernier), nous ne voyons absolument pas pour quelles raisons il faut une rue à deux voies pour rejoindre le contournement.

Ceci paraît bien la preuve que même si à l'avenir on développe les transports en commun (tramway) la priorité ne leur sera pourtant pas accordée; la municipalité veut faire coexister les voitures et les transports en commun.

Nous, dans le cadre du Collectif Transport proposons un autre choix : la priorité aux transports en commun dans l'agglomération strasbourgeoise, une réelle priorité par rapport aux voitures. Si l'on veut que le réseau de transport en commun soit efficace et fortement utilisé par les habitants et les visiteurs, cela se fera uniquement si la voiture individuelle retrouve une juste place. Ceci relève d'un choix politique municipal qui a été adopté dans d'autres villes. Strasbourg, qui pourtant se veut à l'avant-garde dans bien des domaines, n'a pas de volonté dans ce domaine là. Même si la Municipalité projette de réaliser un tramway, elle veut maintenir la priorité aux voitures individuelles. Une telle coexistence au niveau de ces priorités est incompatible. A quand le changement ?

CARDEK



Une vie dans une maison : Le 9, Place de l'Hôpital

Je suis né il y a plus d'un demi-siècle dans la maison 9, Place de l'Hôpital à STRASBOURG. Ma jeunesse, les années d'école et de lycée, ma vie professionnelle et familiale, les joies et les peines, le souvenir de mes parents ainsi que toute ma vie sont liés à cette maison du quartier de l'Hôpital : mon quartier.

Combien de fois pendant les années sombres de la guerre que j'ai passées loin de STRASBOURG sur le front et en captivité en Russie n'ai-je rêvé d'y retourner. Je pensais que je pourrais rester dans cette maison le reste de mon existence, dans ce logement que je me suis aménagé avec ma famille au fil des années, mais le sort en a décidé autrement.

En mars 82, le propriétaire a été forcé de vendre la maison aux Domaines de l'Etat car on veut la démolir et y

faire passer une voie qui sera reliée au contournement sud de STRASBOURG.

Que d'anxiété depuis cette date, que de jours et de nuits passés dans l'angoisse du lendemain !

Les autres locataires de la maison étant tous dans le même cas nous nous sommes réunis et un grand courant de solidarité s'est créé entre les locataires et même une très grande amitié s'est formée. Tous se posent la même question, que va-t-on faire de nous, ou allons nous être relégués, devons nous quitter le Centre Ville où nous avons nos habitudes, nos amis et notre lieu de travail ? Nous avons fait des réunions en liaison avec d'autres habitants du quartier et le CARDEK et avons entrepris toutes les démarches nécessaires pour rester dans nos logements que nous ne voulons pas quitter.

Pierre BARBIER

Ils soutiennent !

- C.F.D.T. Union Départementale
- C.F.D.T. (Hospices Civils)
- C.F.D.T. (Santé Privé)
- C.G.T. (Union Locale)
- C.G.T. (Hospices Civils)
- F.E.N.

F.O. (Santé Privé)

F.O. (Santé Publique)

Syndicat de la Médecine Générale

A.P.P. Syndicales

C.N.L. Fédération des Locataires

C.L.A.P.E.S.T.

Collectif du NEUHOF

Comité de Défense du Cadre de Vie à

L'ESPLANADE

Collectif des Associations de la MEINAU

Parti Socialiste

(Bourse-Esplanade-Krutenau)

- Parti Communiste (Bourse-Esplanade-Krutenau)
- Parti Communiste (Hôpital)
- P.S.U. (Strasbourg)
- Ecologie et Survie
- C.L.I.P.S.

Comité d'Action Deux Roues

Association de Sauvegarde du Patrimoine Architectural de Strasbourg

Radio Bienvenue

Radio Régionale Dreyeckland

Mouvement pour l'Autogestion

Culturelle en Alsace

Comité d'Action et de Concertation pour

les Transports en Commun à Strasbourg

(CACTUS)

KRUTENAUER FESCHT



Pour la seconde année consécutive, une fête organisée à la Krutenau. Une fête de quartier très populaire, destinée à la population diverse habitant la Krutenau.



Ce fut en effet l'occasion de rassembler des gens de tout âge, des gens d'origine et de culture différentes. Des personnes qui n'ont peut-être pas l'occasion de se côtoyer ailleurs. Mais surtout, cela permit à chacun de se distraire agréablement.



Par des spectacles et prestations variés, il y eut de quoi satisfaire un large public. Ici le mime du fameux tube "Chagrin d'amour", joué par des enfants du quartier, qui fut très applaudie...



et déjà une boucle se referme. La "Krutenaue Fescht" 1982 s'achève pour laisser la place à 1983 !

SOMMAIRE

Rubrique d'expression libre :	
Le Cercle Bernanos.....	2
Editorial "Au Boulot !".....	3
Place de l'Hôpital.....	4 à 6
Bilan Social de l'Opération Programmée de Restauration de la Krutenuau : les résultats de l'enquête.....	7 à 14
Le Quai des Pêcheurs en 1870 et en 1982.....	15
Restauration et Vente d'immeuble.....	16, 17, ... 18
CARDEK INFOS.....	19
Petites annonces.....	19
Krutenuauer Fesch.....	20

CARDEK COMITE D'ACTION POUR LA REHABILITATION SOCIALE DE LA KRUTENAU

16, rue de l'Abreuvoir
67000 Strasbourg - Tél. 37.30.73

Pour tout contact, vous pouvez :
Nous téléphoner les matins entre 11 H
et midi;
Venir à notre permanence les jeudis
entre 18 H et 20 H au 16, rue de
l'Abreuvoir.

La réunion hebdomadaire au CARDEK
a lieu les lundis de 20 H à 22 H au 13,
rue du Général Zimmer; elle est
ouverte à toute personne intéressée.

ADHESION

Si vous souhaitez apporter votre soutien
au CARDEK, vous pouvez devenir
membre de l'association.
La cotisation est, pour l'année 1982, de
25 francs (cotisation ordinaire) ou 100
francs (cotisation de soutien). Vous
serez régulièrement informé des activi-
tés de l'association et invité à y
participer. Vous recevrez le journal.

ABONNEMENT AUX PREMIERES NOUVELLES DE LA KRUTENAU

L'abonnement aux Premières Nouvel-
les de la Krutenuau coûte 15 francs pour
numéros. Le règlement est à adresser au
CARDEK; Compte CMDP Krutenuau
N° 17042345, avec vos nom et adresse.

PREMIERES NOUVELLES DE LA KRUTENAU N° 19

Supplément à Uss'm Follik n° 143;
Directeur de Publication : Roland
FITZER — Commission Paritaire n°
53675 — Composition Impression : Ets
R.G. SCHMALTZ - Eckwersheim.



Au Boulot !

Bonjour,

Si le numéro des Premières Nouvel-
les de la Krutenuau paru en mars dernier
annonçait fièrement que le journal
avait cinq ans, celui de juin aurait eu
du mal à s'extasier sur ses cinq ans et
trois mois : il n'a pas paru.

Nous sommes désolés, mais il nous a
fallu choisir entre le journal et la Fête.
Et comme on ne fait la Fête qu'une fois
par an...

Cela n'enlève rien à l'importance
que nous donnons à la parution et
même si possible à une parution
régulière des Premières Nouvelles de la
Krutenuau. Le journal permet d'infor-
mer de la vie du quartier, et à des
associations ou personnes de s'exprimer.

Pour la "Krutenuauer Fesch" s'était
constitué un "comité des Fêtes" formé
d'habitants du quartier et de membres
du CARDEK qui ont pris en main la
préparation de la fête - et j'en profite
pour les remercier. Cela nous a permis
de connaître d'autres personnes et a
apporté son lot d'idées nouvelles. A tel
point qu'il nous en est venu une autre :
constituer un "comité journal" qui se
chargerait des Premières Nouvelles de
la Krutenuau.

Cela permettrait non seulement de
distribuer les tâches mais aussi de faire
participer un maximum d'habitants du
quartier, (ou d'ailleurs !) à l'élabora-
tion et à la diffusion du journal et,
surtout, à en améliorer la qualité. Les
fréquences de réunion de ce comité
seront décidées en fonction des nécessi-
tés et les possibilités des participants.

Alors, avis à tous ceux qui sont
intéressés.

S'occuper d'un journal, ce n'est pas
forcément y écrire ! c'est aussi en faire
la présentation, trouver des sujets
d'articles, faire des photos, des illustra-
tions, se charger de la vente, etc... Faire
un journal, c'est aussi un travail
d'équipe, donner une information
recueillie par le plus grand nombre
d'habitants du quartier.

Si ce travail vous intéresse, contac-
tez le CARDEK au 37.30.73 ou pré-
sentez-vous au local : 16, rue de
l'Abreuvoir.

A bientôt,
Patrick

P.N.K: LECTEURS
ASSIDUS...



... EN TOUTE
CIRCONSTANCE.

Toujours imprégnés de démocratie et du sens tout dialectique du rapport de force, nous maintenons avec M. Christophe un dialogue aisément qualifiable de sourd. Pendant ce temps l'immeuble se transforme, des copropriétaires sont venus remplacer les locataires avec le lot habituel de tuyauteries qui cherchent désespérément un passage.

Il est pour notre fin limier de Christophe, discuter c'est céder. Et c'est à nous de céder, cela va de soi. Les "tracasseries" s'amplifient ; nous passerons sous car il y aurait trop à dire.



"la loi est dure, mais c'est la loi"

Faut-il vraiment rappeler que la mauvaise foi qui figure dans la loi du 1 septembre 1948 et prive le locataire de son droit au maintien dans les lieux, doit être soumise à l'appréciation d'un juge, et non pas à celle du propriétaire.

Nul ne peut être à la fois juge et partie !

Faut-il encore rappeler que l'expulsion d'un locataire ne peut avoir lieu qu'en exécution d'une décision judiciaire, avec l'intervention d'un huissier au besoin accompagné de la force publique, et non pas de la seule initiative du propriétaire.

Nul ne peut être à la fois juge, partie et exécuteur de ses propres décisions.

Faut-il encore rappeler que la loi du 1 septembre 1948 est impérative dans toutes ses dispositions.

Nul ne peut être à la fois juge, partie, exécuteur et législateur.

Qui. Il faut rappeler tout cela.

A ce propriétaire, par exemple qui, il y a deux ans adressait à ses locataires une lettre les informant que des travaux d'amélioration allaient avoir lieu conformément à l'article 14 de la loi du 1 septembre 1948, et qu'il serait fait en sorte que les locataires ne soient pas trop dérangés.

Durant les deux années qui ont suivi cette lettre, il se passa des choses étranges dans cet immeuble ; les uns après les autres, les locataires disparaissaient.

De sorte qu'il n'en restait plus que trois lorsque les prétendus travaux d'amélioration ont débuté.

M. Christophe envoie son émissaire M. Cordonnier, agent immobilier de l'Immobilier de l'Orangerie et accessoirement syndic de l'immeuble ; jeune homme faisant à peine ses 32 ans, tout sourire, bien sous tout rapport mais agent immobilier malgré tout.

Vider notre grenier demeurait l'idée principale des agents immobiliers passant pour outre même aux lois. En effet, sous nos yeux étonnés, une estafette garée devant l'immeuble se remplissait allègrement de nos affaires déposées au grenier. Nous prenons soudain conscience qu'il s'agit ni plus

Ces trois là comprirent alors la raison de ces disparitions, la raison de ces congés qu'on leur délivrait sans motif, la raison des harcelements et des brimades du propriétaire.

En effet, lorsque les ouvriers entrèrent chez-eux, ce n'était pas pour ajouter çà et là un radiateur ou une douche, mais pour démolir les plafonds puis les murs.

Dans un nuage de poussière, on alla chercher l'une de ces locataires une personne âgée, pour la conduire à l'hôpital.

Les deux autres durent se réfugier chez des amis.

Ce n'est qu'un mois plus tard qu'ils purent s'installer, contraints et forcés, dans un autre logement.

Il faut le rappeler à cet autre propriétaire par exemple, dont les locataires sont pour la plupart des travailleurs immigrés.

Il leur fait délivrer congé parce que leur loyer, s'il est payé ne l'est pas toujours à la date prévue, les avise que des travaux seront entrepris, puis explique, certain de son bon droit, que congé leur a été délivré, qu'ils sont donc occupants sans droit ni titre et que lorsque les travaux commenceront, ils seront bien obligés de quitter les lieux.

La méthode est simple ; on bouche les cheminées, on coupe l'eau ou l'électricité, on laisse entrer les ouvriers pour démarrer les travaux et on rend les lieux invivables, selon les termes même du propriétaire.

C'est une tâche bien ingrate qui est ainsi confiée à des ouvriers du bâtiment

ni moins d'un vol. Une vingtaine de minutes furent nécessaires à l'intervention des forces de l'ordre qui distantes, nous soupçonnent au premier abord d'être de mauvais payeurs. Un comble ! Elles doivent se rendre à l'évidence : les victimes c'est bien nous. Aucun huissier ne pourra constater nos déboires faute de disponibilités. Il n'y a pas de justice en août, l'avenir peut-être nous le prouvera.

Nadine Vennat
Philippe Decorde

Par ailleurs, les travaux doivent être l'occasion d'améliorer les conditions de vie des locataires, et non pas le prétexte à leur expulsion.

Finalement il est bien plus simple d'user de ces méthodes, plutôt que de s'adresser à un juge, engager une procédure et des frais.

Mais faut-il rappeler encore que le juge est la garantie des droits de chacun, tant propriétaire que locataire.

Et que cette garantie prend une signification essentielle lorsqu'un conflit oppose un propriétaire à ses locataires qui, lorsqu'ils sont travailleurs immigrés sont le plus souvent privés de l'usage de notre langue et de la connaissance de notre droit.

Il faut donc rappeler de telles évidences ?

La loi est une référence et non un prétexte.

Il n'appartient pas au propriétaire de verbaliser, tel un agent de police. Il lui appartient, le cas échéant, de régler le litige qui l'oppose à celui avec qui il a signé un contrat de bail. Un locataire n'est pas un chien que l'on renvoie d'un coup de pied. Un locataire est une personne, une famille, une existence qu'il a confiée à ses murs loués.

La loi est le reflet d'une volonté générale et cette volonté générale n'acceptera jamais qu'une partie d'elle-même se serve de la loi pour se débarrasser de l'autre partie.

La loi est dure, mais c'est la loi.

Jean-Pierre

CARDEK INFORMATIONS

COURS D'ALPHABETISATION

Le CARDEK organise à partir du mois d'octobre des cours d'alphabétisation ouverts aux femmes immigrées du quartier.

Ces cours se dérouleront deux fois par semaine, entre 14 h et 16 h.

Nous recherchons des personnes bénévoles intéressées pour encadrer cette activité pendant l'année scolaire 1982/83. Aucun diplôme n'est nécessaire. Une formation sera assurée.

cours de gymnastique

Depuis trois années, Annie Bousquet organise bénévolement, dans le cadre du CARDEK, des cours de gymnastique adressés aux habitants du quartier.

Ces cours ont beaucoup "voyagé" puisqu'ils se sont déroulés successivement : à l'École d'Éducateurs, à l'ACRA, au BISU, et enfin à l'École de l'Académie : ils ont eu lieu à certaines périodes le matin, à d'autres le soir, sans que jamais puisse être trouvé un horaire qui arrange tout le monde. Ils ont généralement été très fréquentés, avec une baisse à la venue du printemps.

Nous souhaitons que ces cours bénéficient cette année aux mères de familles, aux femmes du quartier qui ont peu d'occasions ou d'habitude de pratiquer ce type d'activités.

Ils sont ouverts à tous les âges.

Ils ne sont pas spécialisés dans la recherche de performances mais visent à l'assouplissement progressif du corps et des muscles, chacun avançant à son rythme.

Ces cours vous intéressent-ils ? Adressez-vous au CARDEK ou prenez contact avec Annie Bousquet au 36.66.09

PETITES ANNONCES

A vendre : ensemble buffet bas, une table, 6 chaises en bois clair, une lampe suspension prix : 2 000 Francs
un lampadaire, un porte-revue, une petite table salon en fer forgé, prix : 500 Francs.
une table salon en verre fumé + 4 chaises prix : 2 000 Francs.
Téléphoner le soir après 20 h au 36.87.90

Achèterais d'occasion : deux fauteuils ou bien un canapé et des petits tapis
Tél. au 60.61.50

A vendre : machine à laver portative Calor, avec essoreuse. Tél. au 37.30.73

DES LOCAUX DANS LE QUARTIER

Au 13 rue du Général Zimmer (à côté de la place du Foin), le CARDEK dispose de 2 grandes salles et d'une petite. Si vous désirez les utiliser, contacter le CARDEK les matins entre 11 h et midi, ou les jeudis entre 18 h et 20 h.

La participation aux frais se monte à 25 francs par demi-journée ou par soirée.

VETEMENTS D'OCCASION

Nous récupérons des vêtements d'occasion en bon état pour la vente de vêtements qui aura lieu cet automne. Vous pouvez nous les apporter au 16 rue de l'Abreuvoir. Merci. Le produit de la vente sert à couvrir les travaux d'aménagement et d'entretien des locaux du 13 rue du Général Zimmer.

L'ENTR'AIDE SCOLAIRE A LA KRUTENAU

Avec la rentrée des classes, l'Entr'Aide Scolaire destinée aux enfants de l'École Élémentaire de l'Académie va prochainement reprendre (au cours de la semaine du 20 au 26 septembre) au CARDEK : 13, rue du Général Zimmer.

Deux séances seront organisées par semaine : les mardi et vendredi de 16 h 30 à 17 h 45.

L'Entr'Aide Scolaire a pour but d'aider les enfants dans leur travail scolaire (réponses aux demandes sur les leçons et devoirs qu'ils n'ont pas compris) et de favoriser leur expression orale et écrite au moyen de livres et de jeux éducatifs.

Une participation aux frais de 10,-F par trimestre par enfant est demandée aux parents. Ceci contribue au renouvellement du petit matériel mis à la disposition des enfants.

Les parents ayant un ou plusieurs enfants à l'École de l'Académie seront prochainement informés par courrier de cette activité.

Les enfants sont aidés dans ce travail par une équipe d'une dizaine d'animateurs. Si vous êtes intéressés par ce projet, contactez Mme Marie CALMETTES (Tél: 35.64.68), nous recherchons actuellement des animateurs bénévoles pour compléter l'équipe existante.

PERMANENCE ADMINISTRATIVE GRATUITE

Une permanence administrative gratuite a lieu tous les mardis de 18 h. à 19 h au 16, rue de l'Abreuvoir, pour vous aider à :

remplir et comprendre les formulaires (sécurité sociale, préfecture, etc...) écrire des lettres à l'administration, l'employeur... etc

PERMANENCE JURIDIQUE GRATUITE

Un avocat est à votre disposition chaque jeudi de 18 h 30 à 19 h 30 au 16, rue de l'Abreuvoir pour vous aider à résoudre vos problèmes juridiques de tous ordres. N'hésitez pas à venir.

LIVRES D'ENFANTS

Pour la bibliothèque de l'entr'aide scolaire, nous récupérons des livres pour enfants. Si vous en avez, vous pouvez les apporter au 16 rue de l'Abreuvoir ou nous téléphoner au 37 30 73. Nous ramassons également toutes sortes de livres neufs ou usagés.

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le CARDEK accueillera à partir du 15 septembre, chaque mercredi après-midi de 14 h à 17 h des enfants du quartier (âgés de 7 à 13 ans) dans ses locaux du 13 rue du Général Zimmer.

Ce centre est un lieu d'accueil où les enfants du quartier viennent librement. Des ateliers de bricolage (terre, peinture, travaux à partir de tissu, carton...) des sorties à Strasbourg (piscine, sortie-vélo...) et des week-ends dans les Vosges (hébergement dans des maisons familiales, refuges...) seront organisés.

Des informations plus complètes pourront être données dès le début des activités.

Les activités se déroulant dans nos locaux sont gratuites. Pour les sorties et les week-ends, une participation aux frais est demandée aux parents. (sortie : entre 5 et 10,-F; week-ends : 30,-F, tarif par enfant).

Si de tels projets vous intéressent et si vous avez envie de participer à l'encadrement de cette activité, contactez Monsieur Jacques BRESSON au 37.30.73, nous recherchons des animateurs bénévoles pour compléter notre équipe.

Nous vous rappelons que pour tout contact, vous pouvez joindre le CARDEK les matins entre 11 h et midi au 37 30 73, ou venir à notre permanence les jeudis de 18 h à 20 h au 16 rue de l'Abreuvoir.